ASSEMBLÉE NATIONALE

19 mars 2010

RÉFORME DU CRÉDIT À LA CONSOMMATION - (n° 2150)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 184

présenté par

M. Decool, M. Calméjane, M. Garraud, M. Remiller, Mme Marin, M. Dord, M. Gatignol, M. Lorgeoux, M. Fasquelle, Mme Louis-Carabin, M. Souchet, M. Zumkeller et Mme Hostalier

ARTICLE 4

À la première phrase de l'alinéa 5, après le mot :

« formées »,

insérer les mots :

« à intervalle de temps régulier ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Prévoir que l'information nécessite des mises à jour régulières.